

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 104 (1968)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



La place du Marché à Carouge (Classe spécialisée. Composition collective)

Les
tableaux
Hunziker
Maxima
sont

inaltérables
comme la
patience
des
éducateurs

Un maximum de qualités pour les maîtres:

- revêtement agréable
- fixation possible d'objets aimantés
- nettoyage aisément

Un maximum d'avantages pour les autorités scolaires:

- grande longévité
- rénovation inutile
- économie



hunziker

Hunziker Fils
Fabrique de meubles d'école S.A.
8800 Thalwil, tél. (051) 92 09 13

comité central

La voix d'un conseiller d'Etat

A l'occasion des assises bisannuelles des inspecteurs et des directeurs d'écoles de Suisse romande, à Porrentruy, les 17 et 18 mai 1968, M. le conseiller d'Etat bernois Simon Kohler s'est adressé en ces termes aux cadres de l'enseignement romand. Nous le remercions vivement d'avoir bien voulu consentir à ce que son message, par le truchement de l'« Educateur »*, atteigne le corps enseignant tout entier.*

Messieurs,

Je vous sais infiniment gré d'avoir choisi la partie française de ce canton pour y tenir vos fructueuses assises annuelles. D'avoir jeté votre dévolu sur Porrentruy, la ville peut-être la plus orthodoxe de latinité et d'esprit romand... cette vieille cité où les lointains échos des ménestrels et des troubadours se mêlent, de nos jours encore, aux évocations chaleureuses et aux complaintes nostalgiques de nos poètes d'avant-garde... au hasard des tréteaux que l'on dresse dans l'exaltant décor médiéval de l'une ou l'autre cour gardée intacte par les bourgeois de la vieille capitale à la fois princière et épiscopale...

Et précisément parce que vous vous êtes souvenus de son culte pour les lettres et les arts, en arrêtant le choix de votre trop court passage ici, le salut que je vous apporte de l'exécutif cantonal en est plus déférant, plus cordial et fraternel. Tant il est vrai que nous avons conscience de l'honneur et de l'insigne privilège qui fait de nous votre partenaire d'autant plus fidèle que rattaché à partir de la Biennale bilingue à la partie alémanique de la Confédération suisse.

Je m'en voudrais de tromper la joie de vos retrouvailles et les échanges d'amitié qui sont aussi le propre de pareilles rencontres, en vous affublant d'une dissertation fastidieuse sur l'une ou l'autre de vos préoccupations qui sont en définitive votre pensum quotidien...

Vous me permettrez pourtant d'évoquer à « l'emporte-pièce » et en style télégraphique les grandes préoccupations de la politique moderne de l'Ecole...

Je dis politique de l'école comme je dirais politique des jeunes... ou politique tout court puisque s'agissant implicitement du pays, dans ses promotions morales, économiques et sociales.

C'est devenu lieu commun que d'évoquer l'évolution technique et les bouleversements qu'elle apporte dans les modes de vie des individus. Ce qu'on oublie trop, c'est qu'une telle évolution ne se justifierait pas si elle ne tendait à rendre plus agréables et moins compliquées les relations sociales, tout en rendant le travail moins difficile — j'allais dire plus cérébral — !

En cela s'admet ce que certains appellent la « civilisation technique », mais à la condition qu'elle porte en elle le ferment culturel et de l'esprit, sans rougir des « vieilles cultures » propres d'ailleurs de tous les peuples. Et alors, dans ce processus où les rythmes sont, hélas ! singulièrement disproportionnés — dès lors que l'on parle évolution technique ou civilisation parallèle — se pose un problème

d'époque, d'aménagements, d'adaptations, de préventions, voire de perspectives.

Et c'est peut-être ici que se situe le drame moderne en ce sens que les raccordements de l'éducation, de l'instruction et de la formation accusent un certain retard, retard qui d'ailleurs ne vous est pas imputable. Il est vrai que ce matin encore, Alfred Sauvy, professeur au Collège de France, traitant ce qu'il appelle

« La grande révolte des jeunes »,

nous faisait l'honneur, à nous autres Suisses, au côté des Soviétiques, de nous accorder de ne pas avoir commis l'erreur considérable de méconnaître la confrontation entre l'évolution des besoins de la société et celle des capacités des hommes à les couvrir. Nous aurions tort de nous fier trop à ce compliment. Le fait est qu'il faut rendre hommage à Sauvy d'avoir alerté les augures et l'opinion de ce qu'il appelle la carapace malthusienne que viennent de percer avec une violence déconcertante les étudiants de France et d'ailleurs. Cette réalité-là nous ne saurions l'ignorer, nonobstant ses canaux dits souterrains, en concordance avec des intérêts partisans plus divergents que convergents. J'ai fait cette parenthèse pour renforcer encore l'opinion que vous partagez qu'il nous reste une somme immense de dévouements et de réalisations à consentir à l'école. Cette école, de la base au sommet qui finalement n'appartient ni aux insurgés, ni aux professeurs, ni au gouvernement, mais à la collectivité tout entière. Belle occasion pour moi de rappeler que « l'isolationnisme » de l'école, quel que soient ses paliers, serait aussi coupable que le désintéressement des pouvoirs publics et l'ingratitude du peuple, son bénéficiaire direct ou indirect à tous les plans.

Raison de plus pour que j'exalte la raison même de votre présence ici :

la coordination de l'école suisse, de l'école romande plus particulièrement, dont vous trouverez toujours en nous d'ardents défenseurs. Evolution supracantonale, suppression des inconvénients de la migration des élèves et des étudiants, planification des programmes, le tout articulé dans ce fameux « fédéralisme coopératif » contre la centralisation absolue ou le cantonalisme étroit : tel est le but que nous nous sommes imparti, les chefs cantonaux de l'instruction publique.

Il nous faudra votre appui intégral si nous voulons nous autres chefs de l'instruction publique que de telles décisions ne restent pas vœux pie... Début de l'année scolaire, libres passages, durée de la scolarité, plans d'études, matériels scolaires, équivalence des titres, éducation continue, primauté de l'éducation, autant de tâches, autant de sacrifices que je vous remercie de prendre à votre compte émérite et que vous révélez, lancinant, l'inventaire des différences entre nos régimes et ce qu'on a appelé l'éparpillement suisse de ses 25 systèmes...

Mais, vous savez infiniment mieux que moi, que le fédéralisme du type moderne a cet avantage que, concerté, coordonné, il apporte son effet stimulant dans la compétition du savoir et l'épanouissement des talents, cela d'autant plus que

névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatismes
lumbago sciatique

prenez

KAFA
soulage rapidement

poudre ou comprimés

les nécessités modernes nous obligent tout à la fois à recourir
— à la base généralisée des connaissances fondamentales,
— aux branches à option plus adéquates aux contingences économiques et sociales de nos régions.

Autant de choses, qui font de vous, MM. les colonnes de cette civilisation où prime l'intelligence, la connaissance et l'esprit...

Autant de choses, qui dans leur finalité ne se règlent *ni par les lois, ni par le pouvoir*, mais par la force de persuasion, l'exemple et l'amour... celui-là, que vous et vos pareils de l'enseignement, décelez chez les moins nantis des petits des hommes.

Ce peu de lumière, lumière notre seule contrainte, si modeste en soit le falot...

Cette vraie richesse dont vous balisez les chemins des grandes aventures du cœur et de l'esprit.

Le 9^e séminaire de Chexbres : d'intéressantes propositions faites par les conférenciers

Le séminaire de Chexbres, qui s'est déroulé les 24 et 25 mai, a été consacré au thème « L'école et l'information économique ». Le sujet a rencontré un grand intérêt auprès des enseignants : à l'issue des discussions et des rapports des groupes de travail, les conférenciers — rédacteurs économiques représentant trois grands quotidiens romands — ont fait quelques propositions intéressantes, notamment celle de publier dans leurs journaux une série d'articles expliquant des problèmes économiques de base à l'intention des instituteurs, d'une part, et des élèves, d'autre part. Cette information de base — exposant d'une façon simple des termes économiques tels que production, monnaie, salaire, épargne, inflation, etc. — servirait alors au maître comme instrument de complément à ses leçons de géographie, d'étude du milieu, d'histoire et de calcul.

Le Centre d'information et de public relations (CIPR), qui organise le séminaire de Chexbres en collaboration avec la SPR, se chargera d'imprimer des tirages à part de ces informations et de les diffuser parmi le corps enseignant.

Les exposés et le compte rendu des discussions du séminaire de Chexbres seront publiés dans le numéro du 28 juin 1968.

77^e Cours normal suisse, Genève 1968

A la clôture des inscriptions, le Cours normal suisse 1968 — qui se déroulera à Genève, cet été, du 15 juillet au 10 août — réunissait un total de 2142 inscriptions. Chacun de nos cantons confédérés est représenté, sans exception, et plusieurs pays étrangers — Canada, Israël, Italie, France, Belgique, Luxembourg — enverront quelques ressortissants. L'Ecole suisse de Gênes a délégué deux institutrices à ce cours.

La participation romande est évidemment importante : Fribourg 97 participants, Genève 401 participants, Neuchâtel 75 participants, Valais 109 participants, Vaud 131 participants, Tessin 82 participants, soit un total de près de 900 participants romands et tessinois. Le contingent alémanique n'en reste pas moins majoritaire avec ses 1247 inscriptions sur lesquelles Thurgovie détient le record des cantons alémaniques avec 201 inscriptions.

La première semaine du cours verra accourir plus de 1000 participants répartis en 47 cours didactiques et techniques, la deuxième semaine en réunira également un bon millier répartis en 48 cours. Ce sont environ 750 enseignants-élèves

qui animeront les 35 cours organisés la troisième semaine et le Cours normal de Genève 1968 prendra fin avec une participation de plus de 500 personnes réparties en 27 cours. Ajoutons que le Comité central suisse a dû faire appel à une centaine de maîtres de cours, dames et messieurs.

Signalons enfin, à l'intention de tous ceux qui désireraient venir visiter les cours — où chacun sera le bienvenu — que la direction générale du Cours normal se trouve au collège secondaire de Budé, chemin Briquet, au Petit-Saconnex (trolleybus 3, devant la gare de Cornavin), où tous renseignements peuvent être obtenus (téléphone (022) 34 31 50, à partir du 15 juillet 1968).

La direction du cours.

Service de placement et d'échanges

Olivier Roy, instituteur, Les Feys B, 1510 Moudon

offre à louer

2 pièces + cuisine, meublé, tout confort, à côté d'une piscine. Prix 250 francs environ, du 15 juillet au 15 novembre 1968 environ. Téléphone (021) 95 21 52.

Association suisse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CEMEA

Stages de marionnettes et de théâtre d'ombres

Les CEMEA organisent un stage de marionnettes et de théâtre d'ombres du samedi 6 juillet au samedi 13 juillet 1968, à la colonie de vacances de Bellevue-sur-Bevaix, Neuchâtel.

Buts et programme du stage

Le stage s'adresse aux éducateurs, moniteurs et animateurs qui désirent s'initier à l'expression au travers de différentes techniques de marionnettes et de théâtre d'ombres.

Le programme comprend différentes activités qui conduiront les stagiaires à préparer des jeux pour les enfants avec des adolescents ou encore qui les amèneront à intervenir dans la préparation de jeux de marionnettes avec des enfants.

Parmi les activités prévues, citons :

- recherches de thèmes de jeux pour enfants, préadolescents et adolescents ;
- construction de différentes techniques de marionnettes ;
- construction de dispositifs scéniques et d'éléments de décors ;
- recherche d'accompagnement sonore et de bruitage ;
- mise en place des jeux ;
- exercices de manipulation ;
- recherche d'expression corporelle et vocale ;
- étude du langage cinématographique à travers le théâtre d'ombres ;
- des exposés pédagogiques et techniques soutiennent les réalisations pratiques du stage.

En outre, les exposés aborderont aussi :

- l'histoire de la marionnette ;
- l'usage des marionnettes à des fins éducatives ;
- l'analyse de l'intervention de l'éducateur dans la préparation des jeux de marionnettes ;
- la présentation de documentation.

Stages de jeux dramatiques

L'Association suisse des CEMEA organise un stage de

jeux dramatiques, du samedi 6 juillet au dimanche 14 juillet 1968. Il aura lieu à Genève, et sera dirigé par Robert Privat.

Buts du stage

Ce stage de perfectionnement complète la formation générale donnée dans le stage de base des CEMEA et plus particulièrement dans le domaine des activités dramatiques.

Il a pour but d'informer et de préparer les monitrices et moniteurs, les éducatrices et éducateurs à un travail plus efficace auprès d'enfants ou d'adolescents et dans des lieux de vie collective particulière.

Il s'adresse aux membres de l'enseignement, aux moniteurs, monitrices de colonies et de centres de vacances, aux éducateurs des collectivités permanentes, aux responsables des mouvements de jeunesse et, en général, à tous ceux qui s'intéressent aux méthodes d'éducation active.

Le programme comprend

- * Etude des questions que pose la pratique des activités dramatiques avec les enfants et les adolescents : esprit, méthodes, place et rôle dans l'éducation.
- * Analyse des différentes formes d'intervention de l'éducateur dans les activités dramatiques, des enfants et des adolescents à la colonie de vacances, à la maison d'enfants, à l'école, etc. (matériel, choix de thèmes).
- * Réalisation de jeux dramatiques pouvant être présentés par des moniteurs aux enfants (expression corporelle et vocale, improvisation, éléments de costumes et décors).
- * Réalisation de jeux d'ombres corporelles.
- * Une place est faite à l'étude des fêtes scolaires, kermesses, veillées et feux de camps.

Conditions d'admission

Ce stage ne requiert aucune connaissance spéciale de la

part des stagiaires, mais fera appel au goût de chaque participant pour les activités dramatiques.

L'âge d'admission est de 18 ans.

Les participants s'engagent à suivre le stage entier. Il ne sera pas accordé de congé, le stage formant un tout dont chaque moment a son importance.

Conditions financières

Le prix du stage sera de Fr. 125.— (frais d'alimentation, d'hébergement et d'enseignement compris). Les stagiaires sont logés en dortoirs. Les frais de voyage, de maladie ou d'accident sont à la charge des participants. Le montant est à verser au CCP 12 - 10 351, Association suisse des CEMEA à Genève, dès réception de la convocation.

Formules de demandes d'admission

Ci-jointe ou à demander aux adresses ci-dessous.

Renseignements

Pour d'autres renseignements s'adresser à :

- Secrétariat du groupement vaudois, 47, avenue de Rumine, Lausanne, téléphone (021) 22 40 09.
M. Alain Curtet, Ecole Pestalozzi, 1111 Echichens-sur-Morges, téléphone (021) 71 39 14.
M. J.-Laurent Billaud, Carrels 17, 2034 Peseux, Neuchâtel, téléphone (038) 7 85 38.
M. J. Traber, 6, chemin des Roches, 1700 Fribourg, téléphone (037) 2 57 62.
M. R. Privat, 45, chemin des Grangettes, 1224 Genève, téléphone (022) 36 06 07.
M. A. Grillet, 14, chemin des Esserts, 1213 Petit-Lancy, téléphone (022) 42 68 22.
* Les lieux de stage peuvent être modifiés en cas d'empêchement.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. Ø (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Comité central SPV : communiqué n° 3

Dans le courant de mai, le Comité central, outre l'administration courante de la société, la gestion de la Caisse de secours, et l'étude de cas particuliers de collègues a eu les activités suivantes :

1. Séminaire d'automne

Un prochain communiqué, avant les vacances, donnera les grandes lignes de notre séminaire d'automne.

2. Cycle d'orientation

La première réunion des membres SPV de cette commission a eu lieu. Nos collègues ont pour tâches de s'informer et de définir une position.

3. Commission mixte SPV - SVSM. Division générale, section commerciale

Mise en route de ce groupe de travail présidé par M. Guignard, professeur à l'EN. Il tiendra encore trois séances de travail avant les vacances.

4. Dorigny. Institut pédagogique

Etude de la réponse de M. le chef du Département de l'instruction publique. La future formation des maîtres devrait être étudiée sur le plan romand. Nous n'en continuons pas moins à insister pour que dès maintenant soient réservés des terrains suffisants dans le périmètre de la future cité universitaire.

5. Cours de formation (3^e voie)

Le CC a pris connaissance des rapports suivants :

- semaine et stages d'information organisés pour les participants au cours spécial de formation d'instituteurs et d'institutrices primaires (vocations tardives) ;
- organisation des examens (juin et juillet 1968) prévus à l'issue de la première année d'étude ;
- idem pour les maîtresses enfantines.

6. Structures SPV

Elaboration du premier projet d'un organigramme d'une nouvelle organisation de la SPV. Le document, joint à la liste des tâches, déjà établie, servira de base de discussion à la commission qui s'occupera de ce sujet fondamental.

7. Caisse de pensions

Désignation des candidats à l'assemblée des délégués de la Caisse de pensions pour une période de quatre ans.

8. Recours au TF

Elaboration des éléments à faire valoir dans notre duplique et dépôt de cette dernière.

9. Salaires et compléments communaux

Désignation des membres de la commission qui se mettra au travail dans le courant de juin.

10. Reclassification et logements campagnards

Le président, le secrétaire central et le secrétaire de la fé-

dération ont eu une entrevue avec M. le chef du Département des finances. Ont été évoqués les problèmes suivants :

- classification des maîtresses spéciales de gymnastique et de dessin ;
- logements communaux ;
- situations acquises ;
- mode de calculation de la reclassification ;
- quelques cas particuliers.

CC SPV.

AVMG

Apprentissage de la natation

Ces années dernières, de nombreuses piscines se sont ouvertes dans notre canton, et c'est à nous, instituteurs et maîtres de gymnastique, d'en tirer parti pour développer l'enseignement de la natation. Mais encore faut-il s'entendre sur le but recherché : à partir de quel moment peut-on considérer qu'un enfant sait nager ? A mon avis, c'est lorsqu'il est capable, après avoir plongé, de parcourir une distance de quelques centaines de mètres dans un style déterminé. Ce qui implique que cet enfant connaîtra :

- un style de nage ;
- la pratique de la respiration du nageur (savoir expirer tête dans l'eau, sans temps d'arrêt entre l'inspiration et l'expiration).

En outre cet enfant sera au stade de l'accoutumance complète à l'eau et pourra évoluer avec aisance sous l'eau.

I. Accoutumance à l'eau

Si nous reprenons les points essentiels de l'apprentissage de la natation, nous avons d'abord l'accoutumance à l'eau, point sur lequel je rappellerai certains principes.

L'accoutumance à l'eau est primordiale pour le nageur débutant. Elle doit être progressive et prudente, afin d'éliminer peu à peu l'appréhension et parfois même l'angoisse qui saisit le futur nageur au contact de l'eau. Notre manuel IV de gymnastique, aux pages 45 à 52, donne de nombreux exercices en vue d'acquérir cette accoutumance. Mais le grand choix d'exercices ne doit pas faire oublier les deux buts principaux du début de l'apprentissage de la natation : l'immersion et la flottaison.

a) l'immersion

Dès la première leçon les élèves doivent apprendre à mettre la tête sous l'eau. Celui qui n'ose pas mettre la tête sous l'eau ne sait pas vraiment nager, même s'il est capable de parcourir une certaine distance en eau calme.

Une des méthodes les plus recommandées consiste à former une sorte d'assiette avec ses mains, à la remplir d'eau, et à y souffler en y trempant son visage ; puis l'exercice est répété à la surface du bassin, et finalement dix à quinze centimètres sous l'eau. Ensuite l'élève doit apprendre à garder la tête immergée, à ouvrir les yeux (compter par exemple le nombre de doigts que le maître montre). Avec des débutants, ces exercices sont à répéter chaque leçon, jusqu'à complète accoutumance.

b) la flottaison

Il s'agit maintenant de prendre confiance dans la poussée ascendante de l'eau. Le nageur débutant apprend — à partir de l'appui sur les mains, en eau très peu profonde — à s'allonger à plat ventre, à immerger son visage, à ouvrir les yeux et à se décontracter pendant quelques secondes ; il commence à prendre confiance en l'élément liquide.

II. Choix d'un style de nage

Avec nos classes, je pense que nous obtiendrons le meilleur résultat en enseignant d'abord la brasse poitrine. D'une part

parce que ce style est celui que nous démontrons le mieux (à quelques exceptions près). Ensuite parce que cette nage est celle qui nous sera le plus utile (sauvetage, transport, nage avec habits). Les écoles de natation et les clubs spécialisés peuvent commencer l'apprentissage de la natation par l'étude du crawl ou du crawl dos, dans un but de natation sportive.

Mais, quel que soit le style choisi, il convient d'observer certaines étapes. La première est toujours la « coulée » ou « flèche ». Quant aux mouvements des bras et des jambes, ils seront toujours étudiés :

- a) à sec, au bord du bassin ;
- b) en eau peu profonde avec appui au fond du bassin (position assise, ou en appui sur les mains) ;
- c) en eau plus profonde avec l'aide d'un camarade soutenant le corps ;
- d) après la coulée, sans aide.

Le manuel IV de gymnastique décrit les différentes nages aux pages 52 à 66.

III. La respiration du nageur

La respiration du nageur ne s'acquiert qu'au prix d'une longue pratique. Cependant, si on la travaille dès le début de façon systématique, à chaque leçon, de rapides progrès peuvent être réalisés.

Au débutant le maître enseignera déjà à inspirer par la bouche et surtout à expiration dans l'eau. Et dès le début de l'apprentissage d'un style le maître veillera à une respiration correcte (attention en particulier avec la brasse poitrine). Je n'aime pas personnellement le terme de « brasse coulée » qui laisse entendre qu'il peut exister une autre manière de nager la brasse poitrine : une brasse correcte se fait avec la respiration du nageur, que la tête soit ou non sous la surface de l'eau.

Je me bornerai, pour terminer, à rappeler que la nage sous l'eau et le plongeon sont deux autres éléments indispensables dans l'apprentissage de la natation, et que leurs entraînements sont extrêmement simples : il suffit de quelques objets à rechercher au fond de la piscine pour la nage sous l'eau, et d'un bord de bassin surélevé pour le plongeon, pour varier utilement la matière de nos leçons de natation.

B. Buffat.

Maîtresses enfantines et primaires

COLLOQUE

Recherche de coordination et échange

Cette rencontre doit être l'occasion d'établir un contact, de partager nos problèmes pédagogiques, de poser des questions, et de rechercher des solutions communes aux maîtresses enfantines et primaires.

Lieu et date : Collège de Floréal, Lausanne (salle de couture), jeudi 20 juin 1968, à 16 h. 30.

*Le comité des maîtresses enfantines
avec la collaboration des maîtresses primaires.*

Les enfants vaudois aux enfants du monde

« Terre des hommes » se propose, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, d'organiser une collecte dans les classes vaudoises le 20 juin 1968, en faveur de l'enfance la plus malheureuse.

Que chacun réponde à cet appel au plus près de sa conscience.

P. G.

TRIBUNE LIBRE

« Fabriquez-nous des régents ! »

Ainsi s'exprimait naguère, à l'endroit de l'autorité responsable, un député vaudois de mes connaissances. La pénurie endémique d'enseignants justifie cet ordre impératif. Auquel j'adhère volontiers, car je ne vois pas d'autre solution à cet épique problème. Mais non sans inquiétude.

Il y a quelque 20 ou 30 ans, et plus récemment encore, ne se risquaient aux examens d'admission à l'Ecole Normale que les élèves figurant dans le premier tiers, voire le premier quart de leur classe, primaire supérieure ou collège, s'entend. Et pour de nombreux appelés, peu d'élus : sur 100, même 130 candidats, 25 avaient le privilège d'être admis. Certaines années, la proportion fut même inférieure.

Qu'en a-t-il été le printemps dernier ? On ouvrit toutes grandes les portes d'entrée des trois Ecoles Normales vaudoises. Oui, mais... Et la qualité ?

Car se sont présentés des candidats qui occupaient la queue de leur classe (primaire) supérieure. Candidatures justifiées, puisque admission s'ensuivit. Par parenthèse, chapeau bas aux maîtres pour cet exploit. Me diront-ils vers quelles professions se sont dirigés les meilleurs de leurs élèves ? Et pourquoi ?

Loin de moi l'idée de jeter le discrédit sur ces futurs collègues, car, je le sais, ils manifestent par ailleurs des qualités fort sympathiques, outre des inclinations de bon augure pour l'enseignement.

Mais tout de même !

Ces admissions surprenantes m'amènent à me poser encore ces questions :

Le niveau des exigences intellectuelles de l'Ecole Normale est-il tombé si bas ? Comment notre profession va-t-elle se revaloriser dans l'opinion publique ? A d'éventuelles revendications, nos édiles ne seront-ils pas tentés de nous opposer un jour cet argument, bel et bien valable bientôt, reconnaissions-le : « N'importe qui, ou presque, peut devenir régent, pourvu qu'il voie et entende net, qu'il chante juste (ou à peu près), qu'il ait bon pied et le cœur bon ! ».

Face à cette « fabrication » massive, je reste quant à moi très inquiet.

*Léon Buttex,
Vevey.*

Rappel

Permanence « Nombres en couleurs », vendredi 14 juin dès 16 h. 30, au collège de Floréal, Lausanne.

Postes au concours

CHARDONNE. Instituteur primaire au collège de Chardonne. Entrée en fonctions : lundi 2 septembre 1968.

LE CHENIT. Maîtresse semi-enfantine au Brassus, classe du Bas du Chenit. Entrée en fonctions : rentrée des vacances d'été.

LUCENS. Maîtresse ménagère.

RENENS. Institutrices primaires (2 postes). Entrée en fonctions : 2 septembre 1968. En même temps qu'elles s'inscrivent au Département, les candidates sont priées d'informer immédiatement M. le Directeur des écoles de leur postulation.

LE BULLETIN...

« Fabriquez-nous des régents ! »

On demande la définition d'un « bon régent ».

Si, jusqu'à il y a encore quelques années, l'admission à l'Ecole Normale était basée sur des critères uniquement intellectuels, pour ne pas dire de mémoire, si cette époque était la gloire de certains premiers de classes, ce temps est révolu : c'était le bon vieux temps.

“The right man in the right place” est la formule qui s'est imposée depuis longtemps dans les milieux économiques, et qui maintenant est utilisée dans notre école normale : un examen d'admission fondé non seulement sur des critères intellectuels, mais aussi sur des critères psychologiques. D'autre part, la démocratisation des études veut que chacun puisse entreprendre ses études sans handicap au départ. La porte de l'EN est donc largement ouverte.

Mais il ne suffit plus d'y entrer pour devenir « régent ». Une sélection bien comprise éloigne de l'enseignement tous les étudiants qui, à côté des exigences intellectuelles, ne présentent pas les capacités psychologiques et pédagogiques nécessaires à la pratique de notre métier. Le 50 % des élèves doit bifurquer en cours d'études. Ceux qui sortent, brevet en poche, connaissent leur métier et en ont une haute idée. Par leur travail, plusieurs deviennent maîtres de classe supérieure ou maître secondaire, bien plus que par le passé. Enfin, dans la perspective de la réforme de l'Ecole vaudoise, ces jeunes, bien formés par notre Ecole Normale, sauront s'adapter à la reconversion qui sera inhérente à cette réforme.

Grâce à l'effort de l'Ecole Normale, dont la SPV suit attentivement le développement, le corps enseignant est plus que jamais à la hauteur de sa tâche : former les hommes de demain.

P. G.

Société pédagogique vaudoise, section de Lausanne

Le nouveau comité de la Société pédagogique vaudoise (SPV), section de Lausanne, est composée de M^{es} Suzanne Chapuisat (Lausanne), Jacqueline Mellana (Pully) et de MM. Jean-Jacques Ambresin (Renens), Maurice Mayor (Prilly), François Reymond (Cheseaux), Eric Schober (Pully).

Il sera présidé par M. Jean-Pierre Canova, de Pully.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

genève

Questionnaire sur la situation de l'instituteur

Permettez-moi de vous rappeler cette enquête. Le délai arrive à échéance (15 juin).

Or, plus il y aura de réponses et plus ce questionnaire sera instructif et utile.

Vous avez pu vous rendre compte, en le lisant, avec quel soin il a été élaboré et combien il est objectif. Ses questions approfondissent divers aspects de notre profession et nous interrogent sur le sens que nous donnons à notre travail. Ne laissons donc pas échapper l'occasion de faire le point sur notre métier !

Je vous rappelle également le chèque joint à l'envoi, chèque destiné à la SPG - Dames qui assume les frais de publication de cette enquête, la caisse centrale ne pouvant faire cette dépense. Le Comité « Dames » vous remercie à l'avance de vos dons.

MT.

Rencontre des Centres romands de documentation pédagogique à Geisendorf

Depuis 1960, une ou même deux fois l'an, les responsables de ces organismes, presque tous officiels, se mettent au vert. Non imposés par un ordre de service, nos colloques sont nés du seul besoin de maintenir des contacts humains sous l'avalanche des produits de la technique en matière pédagogique.

Confronter nos idées, nos objectifs et nos réalisations en toute simplicité, voilà la raison de ces séances détendues, coupées d'un bon repas offert par le centre invitant.

Cette année, c'est René Sangsue qui nous fit l'honneur des lieux, samedi 11 mai. Il faut reconnaître qu'il a su, grâce à un labeur opiniâtre à côté de sa classe, faire du Centre de Geisendorf un modèle du genre. Nos visiteurs étaient éblouis par tout ce que le DIP a mis à disposition des 330 candidats aux études pédagogiques et des enseignants genevois. Sans doute, avec 3 millions, peut-on équiper richement un tel organisme !

Inutile d'énumérer les multiples moyens audio-visuels commentés par Sangsue sous nos yeux, à commencer par une installation de télévision en circuit fermé, réglable à distance. Le choix des tentations qui nous sont offertes laisse rêveur. Peut-on cependant ne pas être inquiet face à l'invasion de tant de merveilles proposées à l'enseignant d'aujourd'hui, alors qu'une sélection impitoyable n'a pas encore éliminé l'ivraie du bon grain ?

Nos collègues Laurent, de Neuchâtel, Bourban, de Sion, Simonet, de Fribourg, Rochat, inspecteur à Lausanne, et Cramatte, de Porrentruy, reconnaissent qu'ils n'avaient pas atteint le niveau de Geisendorf avec les centres qu'ils dirigent.

Sans doute n'ont-ils pas la chance d'avoir un André Chavanne à la tête de leur DIP ? Les enseignants genevois ne pourront jamais en effet reprocher au grand maître de l'Université de se désintéresser des écoles publiques du canton. Il a bien raison, d'ailleurs, de persuader le législatif qu'investir une bonne partie de l'argent des contribuables dans un domaine qui les touche de près, ce n'est pas un mauvais placement, bien au contraire.

M. Chavanne sait toujours prendre ses responsabilités et

les dispositions nécessaires pour que tout ce qu'il entreprend réussisse. Et il a aussi le courage de ses opinions. Bravo !

E. F.

Centre d'information SPG

Une circulaire vient de vous signaler la parution de notre dernier travail de l'année scolaire 1967-1968. Il s'agit d'un recueil d'exercices de grammaire destiné à la 5e primaire, qui n'a pas encore de manuel à sa disposition. Mme E. Crausaz est l'auteur de ce travail de fin de stage que nous avons été autorisés à diffuser.

Cet ouvrage de 62 pages A4 ne contient pas uniquement des exercices d'application des notions figurant au programme de 5e, mais aussi la présentation de ces notions et les règles grammaticales qui en découlent.

Certains exercices, donnés à titre d'exemples, peuvent être modifiés ou complétés au gré de chaque enseignant.

Ce recueil méthodique a été conçu dans un esprit moderne très vivant. Les exercices, nombreux et variés, sont directement utilisables dans nos classes ordinaires.

Prix de vente : 9 francs l'exemplaire.

Commande au moyen du CCP 12 - 15 155 avec mention au dos du coupon du nombre de séries désirées. La commande par écoles est recommandée.

E. F.

TRIBUNE LIBRE

Où va la SPG ?

A la veille de quitter le rang des membres actifs de la SPG, je crois devoir attirer l'attention de mes collègues sur la gravité de la crise que traverse actuellement notre association professionnelle. Cette crise a plusieurs causes :

- 1) l'abstention de quatre cinquièmes des membres aux assemblées générales ;
- 2) l'existence de trois sections-fantômes ;
- 3) une campagne de dénigrement menée depuis plusieurs mois par quelques collègues contre les « Durs » du Comité central et le Centre d'information (pédagogique) de Vernier.

L'article de Fabienne Cuendet, faisant suite à tout ce qui s'est dit et écrit récemment, prouve ceci : sans mettre en doute la bonne foi des uns et des autres, il faut admettre que nous ne parlons pas le même langage. C'est pourquoi il serait vain de poursuivre cette polémique plus longtemps.

Je tiens toutefois à émettre encore un avis personnel : la SPG ne sortira victorieuse de la crise présente que si ses membres ont la sagesse et la volonté de dépasser les contradictions et divisions internes de leur association, en choisissant une solution sauvegardant l'avenir de la profession.

Bref regard vers le passé

1906. — Fin de la première SPG qui rassemblait des membres appartenant aux trois degrés de l'enseignement genevois sous une même étiquette, ne recouvrant malheureusement aucune communauté d'intérêts. Aussi les enseignants de la scolarité obligatoire ont-ils repris leur liberté en formant trois sections autonomes : l'UIPGM, l'UIPGD et l'UAEE. Leur collaboration ne fut que sporadique.

1937. — Scission profonde due aux événements politiques de l'époque. Le Syndicat de l'enseignement (SE) groupa jusqu'à un quart des enseignants enfantins et primaires des deux sexes. Nous formions donc quatre groupes de collègues, appelés parfois à collaborer, ne réussissant guère à accorder leurs violons. Période pénible, s'il en fut !

1951. — Grâce à la compréhension de M. R. Jotterand, alors directeur de l'enseignement primaire, la séance des délégations nous fut accordée. C'est l'amorce du dialogue que nous avons obtenu en 1968, sous la direction de M. A. Christe, à qui j'exprime toute notre reconnaissance.

1960. — Réunification à la suite de la première revalorisation des traitements, basée sur le principe syndical : « A travail égal, salaire égal ». Grâce à la ténacité de E. Pierre-humbert, alors président de l'UIGM et à la compréhension de M. Soldini, président du syndicat, ce dernier se rallie à l'UIG. Un comité mixte (45 membres) formé des trois comités de section alourdit excessivement l'administration de notre association.

1966. — Fusion partielle, à l'essai pour trois ans. L'UIG maintient les comités de section, dont 5 membres sont délégués au Comité central, exécutif de la société. Celle-ci a été rebaptisée SPG dans la perspective d'une unité souhaitée par tous.

Malheureusement, le régime actuel, fondé sur des compromis, devait aboutir fatallement à la situation critique que nous connaissons. Une telle issue aurait pu être évitée si tous les membres du CC avaient compris cette vérité : une association corporative n'est vraiment efficace que si elle sait lutter, sans recul, pour faire reconnaître son bon droit ou accepter des revendications légitimes. Obtenir le dialogue est la première étape et une condition de succès. La bonne foi des deux parties en est le gage. Tout gain mérité est le fruit d'une conquête difficile.

En ce qui nous concerne, chaque fois que les partisans d'une telle politique ont su faire partager ce point de vue à leurs collègues du CC ou de l'AG, la SPG a obtenu quelque avantage, dont le bien-fondé a été reconnu tôt ou tard

par le DIP. Actuellement, le président de ce département, M. André Chavanne, considère la SPG comme un interlocuteur valable. Afin de conserver cette position, nous devons envisager l'avenir sous l'angle, non pas du retour aux sections séparées, mais de leur disparition définitive.

A l'appui de cette thèse, examinons les inconvénients de la première face aux avantages de la seconde éventualité :

La séparation des sections serait une solution rétrograde en ce sens qu'elle annihilerait tous les efforts accomplis depuis dix ans vers l'unité. En effet, les luttes passées ont tendu au rassemblement de nos forces pour mieux résoudre les multiples problèmes que posent l'exercice et la défense de notre profession. Il est à espérer que la majorité de la SPG ne se laissera pas séduire par le faux fédéralisme de la séparation et se tournera au contraire vers la seule solution d'avenir qui se conçoive sur le plan démocratique :

La fusion totale avec élections libres. Pour rendre efficace l'unité d'action, il faut au préalable réaliser l'unité organique. Cela ne signifie aucunement abandon pur et simple des points de vue particuliers ; seule l'unité permet leur synthèse au sommet, par l'AG souveraine. On pourra alors préparer l'unité de gestion sur le plan de l'instruction publique, par le moyen de commissions paritaires légalisées.

Pour l'instant, nous avons franchi la première et abordé la seconde des trois étapes de notre marche vers le partage des responsabilités :

- 1) consultation ;
- 2) collaboration ;
- 3) cogestion.

En espérant qu'il se trouvera, parmi les jeunes collègues, des personnalités assez disponibles pour réaliser cet idéal dans un délai raisonnable, je forme les vœux suivants : Que les trois sections de la SPG s'effacent au profit d'une véritable union de tous les enseignants du premier degré ! Que l'intérêt personnel et celui des sections cèdent le pas à l'intérêt général ! Vive la SPG !

E. Fiorina.

neuchâtel

Section de Neuchâtel

Réservez cette date :

mercredi 26 juin 1968

L'après-midi, visite de la Raffinerie de Cressier S.A.

D'autres précisions vous parviendront par le canal des correspondants des collèges.

Le comité.

Comité central et assemblée des présidents

Séance du 27 mai 1968 à Neuchâtel. Présidence : Claude Zweiacker, président.

L'importance du sujet n'a pas permis à l'assemblée de dépasser le point 4 de l'ordre du jour, à savoir : statut du corps enseignant. (Il y en avait 8 au menu...)

Avant d'attaquer le « plat de résistance », le CC examine la correspondance et fait un tour d'horizon des affaires en cours.

Concours UNESCO

A la demande de la SPR, le CC désigne notre collègue Gérald Bouquet en qualité de membre du jury pour le con-

cours de rédaction organisé par l'UNESCO. (Voir « Educateur » No 16, p. 264.)

Aide pédagogique au Cameroun

Depuis plusieurs années, une équipe d'enseignants de Suisse romande et de Suisse alémanique, sous l'égide de la SPR et du SLV consacre ses vacances d'été à donner des cours aux enseignants africains, dans le cadre de l'aide pédagogique aux pays en voie de développement. Cette année, l'équipe sera dirigée par notre collègue vaudois H. Cornamusaz. Son champ d'action se limitera au Cameroun, et les cours s'adresseront aux maîtres de stage et d'application. Deux Neuchâtelois, Mlle M.-L. Lambelet, de Peseux, et M. F. Siegenthaler, de Couvet, participeront à cette action.

Caisse de remplacement

Le comité de la caisse s'est réuni pour examiner les modalités d'une éventuelle fusion avec la caisse de nos collègues secondaires. Le principe même de la fusion est accepté. Toutefois, la différence de situation financière des deux caisses pose plusieurs problèmes. Il est de fait que le fonds des secondaires est mis à contribution dans de plus faibles proportions que celui des primaires. Les raisons en sont multiples, mais il en est une d'évidente.

L'absence d'un maître secondaire n'entraîne pour les élè-

ves que quelques « trous » dans l'horaire, des heures blanches qui ne perturbent que très peu le déroulement normal de la journée.

A l'école primaire, au contraire, l'absence du maître, signifie la fermeture de la classe, d'où nécessité absolue de le remplacer, même pour une courte période.

Un fonds de secours, destiné à permettre une aide exceptionnelle aux collègues ayant épousé leurs droits sera constitué.

Le comité admet également le principe de la franchise de trois jours. Il ne sera plus nécessaire de présenter un certificat médical pour une maladie d'une durée inférieure à trois jours. Ce projet de loi fera l'objet d'une décision du Grand Conseil. Restent à déterminer les taux de cotisations. Nous y reviendrons.

Commission pédagogique

Suivant le mandat qui lui avait été confié, cette commission, sous la conduite de P.-A. Pélichet, son président, a entrepris l'étude des liaisons entre les programmes de 5e primaire et ceux de 1re MP.

Un premier questionnaire avait été distribué aux intéressés. L'étude des réponses rentrées a permis de cerner un peu mieux le problème. Un deuxième questionnaire sera prochainement diffusé. La commission pédagogique insiste auprès des maîtres de degrés en question pour qu'ils le renvoient dans les délais prévus.

Un nombre maximum de réponses permettra seul à la commission d'avoir une vue large et de présenter des propositions concrètes.

Groupe du magnétophone

Ce regroupement, de création récente, et mené avec maestria par son président, C.-A. Scheurer, tient à garder un contact permanent avec la SPN. Proposition lui sera faite de se constituer en commission permanente de la SPN, ce qui lui permettrait, sous le nom de « Commission des moyens audio-visuels » d'élargir son activité, sans pour autant renoncer à l'apport des collègues secondaires et des milieux officiels.

Stabilisation des auxiliaires

Après avoir arrêté des principes de base quant à la stabilisation éventuelle du personnel auxiliaire, la commission officielle à laquelle la SPN est associée a examiné un à un les cas de personnes stabilisables. Elle publiera prochainement un rapport sur lequel le CC sera appelé à prendre position. Affaire à suivre, donc.

Séminaire de Chexbres

Les huit collègues neuchâtelois qui ont pris part à ce séminaire organisé par la SPR et le CIPR en sont revenus avec une impression très favorable. La formule renouvelée a permis un échange de points de vue entre enseignants et milieux économiques plus fructueux, et a abouti à des conclusions pratiques qui pourront être suivies de réalisations concrètes. Sujet du séminaire : « L'école et l'information économique ». Une seule ombre au tableau. Certains collègues, mandatés pourtant par la SPN n'ont pu obtenir le congé nécessaire de leur autorité scolaire.

Le CC interviendra à ce sujet auprès du DIP.

Statut du corps enseignant

Il appartenait au CC et aux présidents de sections d'arrêter la position de la SPN face au projet de loi présenté par le DIP. Cette position a été défendue à une assemblée avec les secondaires et permettra de présenter un front commun des enseignants devant le Conseil d'Etat.

L'assemblée examine un à un les 74 articles du projet, confrontant les opinions exprimées par les sections. Il ne peut être ici question d'examiner dans le détail les options

prises. Nous nous bornerons aux prises de position principales, celles qui constituent pour nous, primaires, les conditions d'acceptation du statut.

Domicile

La liberté d'établissement est un des points importants des Droits de l'homme. Par conséquent, l'assemblée unanime estime que le corps enseignant doit pouvoir élire domicile hors de la commune où il exerce son activité.

Nomination

Sur ce point, les opinions des sections sont très partagées. La situation actuelle, nomination par les autorités scolaires locales présente, certes, bien des inconvénients, mais aussi certains avantages. Les uns et les autres nous sont bien connus.

La dépendance directe du Conseil d'Etat, cette sorte d'*« immédiateté gouvernementale »* comporte par contre beaucoup d'inconnues. Elle présente entre autres, le risque de créer une incompatibilité avec un mandat de député. Nous tenons, et c'est l'objet d'un autre article du statut, à la pleine jouissance de nos droits civiques, tant sur le plan communal que sur le plan cantonal.

La discussion est animée, et finalement, à une voix de majorité, l'assemblée se prononce pour le statu quo.

Commissions scolaires

L'introduction d'un article 30 bis instituant la participation des enseignants aux débats des commissions scolaires, mais avec voix consultative et assortie de certaines restrictions est la consécration d'un état de fait dans beaucoup de communes.

Certaines, même, vont déjà plus loin que l'article proposé, puisqu'elles associent le corps enseignant dans son ensemble aux délibérations de la commission scolaire.

La SPN a voté à ce sujet, en assemblée générale à Dombresson, une résolution demandant l'association complète et de plein droit des enseignants dans tous les organes touchant à l'école. Pour les CS, cette représentation doit s'élever au tiers des mandats, lorsque c'est possible ; le corps enseignant y jouit des mêmes prérogatives que les autres commissaires. L'assemblée s'en tient à cette prise de position.

Congés

La réglementation des congés accordés pour des raisons familiales marque un progrès sur la situation à bien plaisir qui est la nôtre aujourd'hui. Il convient toutefois d'y ajouter l'octroi des congés pour motifs syndicaux, religieux et l'exercice de mandats politiques.

Recours

L'affaire du collègue de Travers a démontré que la possibilité de recours actuelle (celle du statut proposé) contre les décisions d'une autorité scolaire n'est pas satisfaisante. On imagine mal, par exemple, un collègue du Gymnase cantonal adresser un recours au Conseil d'Etat contre une décision de ce même Conseil d'Etat (autorité de nomination, en l'occurrence !).

La création d'une instance paritaire de recours, une sorte de juridiction administrative est seule de nature à décharger le Conseil d'Etat d'une responsabilité redoutable et de donner des garanties indispensables aux enseignants.

* * *

L'examen du projet de statut a nécessité de la part des sections un travail approfondi. Nous remercions ceux qui y ont pris part. Une question d'une telle importance, engageant l'avenir de la profession méritait une telle étude.

Félicitations au collègue président qui a mené les débats avec une rigueur, une précision et une célérité remarquables.

GB.

jura bernois

Société pédagogique jurassienne

Tous les membres de la SPJ sont cordialement invités à prendre part au 30e Congrès placé sous la présidence de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, directeur du Département de l'instruction publique du canton de Berne, congrès appelé à donner une nouvelle orientation à l'école jurassienne.

L'excellent rapport de M. Michel Girardin, maître à l'Ecole d'application, à Delémont, et de ses collaborateurs comprenant deux techniciens, un ingénieur agronome, un maître menuisier, deux professeurs à l'Ecole suisse de droguerie ainsi qu'un fonctionnaire à la direction générale des PTT à Berne et un représentant de la direction USEGO, à

Zurich, s'inscrit dans une imposante série de textes qui ont demandé à l'école d'accepter de changer et de se mettre à jour.

Précisons que la manifestation débutera le samedi matin, 22 juin, à 8 h. 30, dans la grande salle du Foyer, que le banquet officiel aura lieu au Foyer Tornos, et que la projection du film « Les Risques du Métier », d'A. Cayatte, est prévue au Cinéma Central.

Une soirée récréative animée par l'orchestre « Les Rogers » mettra un terme à une journée préparée de façon minutieuse par le président Marcel Farron, par son comité in corpore et ses collègues des écoles primaire et secondaire de Moultier.

G. Montavon.

divers

Chercher le réfugié à la loupe ?



Ce n'est pas nécessaire, mais acheter la petite loupe des réfugiés et aider ainsi les sans-patrie nécessiteux, nous pourrons tous le faire du 20 au 22 juin 1968 lorsque la jeunesse des écoles offrira en vente l'insigne de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés.

Vu à travers la loupe

Le problème des réfugiés ne peut pas être assez vu à la loupe car il demande tous nos efforts, étant donné que dans notre pays de nombreux réfugiés vivent encore dans le besoin. Si entre le 20 et 22 juin 1968 vous achetez la loupe des réfugiés, insigne de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés qui vous sera offert par la jeunesse des écoles, vous aiderez, vous aussi, les réfugiés vivant dans notre pays.

L'apprentissage du français par le « Sablier »

Une nouvelle méthode, oui, encore. Elle concerne l'apprentissage du français dans les trois premières années scolaires. Son originalité ? C'est peut-être le fait qu'elle englobe toutes les autres : la globale, l'analytique, la phonétique. Elle part de ce qu'il y a de plus proche de la vie dans ce domaine : du langage, c'est-à-dire des sons, phonèmes.

Méthode canadienne

Le « Sablier » a été mis au point au Canada. C'est là qu'il a fait ses premières preuves puisque, après avoir été expérimenté assez longtemps, il est devenu méthode officielle. Il a été soumis à de nombreux tests, et les résultats furent assez étonnantes. En effet, les enfants des classes « Sablier » dépassent les autres même dans les autres disciplines.

Les auteurs sont M. et M^{me} R. Préfontaine. Entourés de linguistes, de psychologues, ils ont fouillé de façon étonnante le vaste sujet de l'apprentissage de la langue. Les travaux de

Piaget, entre autres, leur ont été utiles. Ce qui les a conduit à cela, ce sont leurs propres enfants. Professeurs tous les deux, ils n'ont pu se résoudre à les voir suivre des voies qui ne les convainquaient pas, eux, leurs parents.

En observant leur façon d'enregistrer, ils ont remarqué cette oscillation entre l'ensemble (le global) et le détail (l'analyse). D'ailleurs, lorsque nous visitons une ville, par exemple, à la première visite nous distinguons l'ensemble vaguement et quelques détails. A la deuxième visite, notre vision de l'ensemble se précise et d'autres détails s'y ajoutent. A la troisième visite, nous serons peut-être capables d'en dessiner le plan et d'y fixer les détails. Dans l'apprentissage de la langue, ce phénomène est le même pour l'enfant. Donc pour s'épanouir, suivant ses besoins, il lui faudra une méthode conçue pour lui.

Pratique du « Sablier »

Comme nous l'avons dit plus haut, le « Sablier » part de ce qu'il y a de plus proche de l'enfant, c'est-à-dire le langage parlé. Celui-ci se compose de phrases, de mots, de sons. Le français compte 36 phonèmes. Chacun de ces phonèmes sera étudié pendant une semaine. On ne part plus de la lettre, ce symbole abstrait, mais on reste dans le monde de l'enfant.

Comment se passe une semaine « Sablier » ? Le premier jour, le son est introduit avec une comptine. Prenons par exemple la semaine du son i. Il est introduit par la comptine :

Pomme de rainette et pomme d'api
petit tapis rouge
pomme de rainette et pomme d'api
petit tapis gris.

Dans l'enseignement traditionnel, on aurait appris la lettre « i ». Or, en observant la comptine on s'aperçoit que ce son ne s'écrit avec la lettre « i » qu'une seule fois. Dans « petit », il s'habille « it ». Dans « tapis », il s'habille « is ». Alors pourquoi associer si étroitement son et lettre ? Les années suivantes se passeront à effacer cette fausse association et à découvrir l'originalité de chaque mot. Cette recherche commence tout de suite en « Sablier ». On ouvre un placard pour y ranger tous les costumes d'un son. Et cette recherche est passionnante !

Le deuxième jour, chaque enfant apporte son mot. Le placard s'enrichit : is - it - î (avec île), I (avec Irène), etc., etc. Le troisième jour on écrit les phrases apportées par les enfants. Le quatrième jour, ils composent une histoire. Le der-

nier jour, tout ce matériel est réuni dans un journal, le livre de lecture des élèves.

Les dictées existent, mais elles ont cette particularité : c'est qu'on n'y fait pas de fautes. Aucun mot faux ne devrait être visualisé avant l'âge de 9 ans. Comment espérer acquérir une bonne orthographe en laissant s'imprimer x façons fantaisistes d'écrire un même mot dans le cerveau de l'enfant ? Pourquoi justement le mot exact devrait-il ressortir au bon moment ? L'adulte doute, se renseigne. L'enfant en a aussi le droit, d'autant plus que c'est un facteur précieux pour n'importe quel apprentissage.

La grammaire devient combien plus vivante. Les élèves, qui adorent enrichir leur placard, ont vite fait de découvrir le truc du pluriel, pour les noms, les adjectifs, les verbes. Un maître « Sablier » parle de tout ce qui se présente, sans insister. C'est une graine qu'il met dans le subconscient de l'enfant et qui aura son éclosion en temps voulu. Le subconscient joue un rôle énorme. Il faut baigner l'enfant dans un climat aussi riche que possible et ne pas le limiter par

un : « Tu l'apprendras plus tard ! ». Rien n'est perdu, même s'il n'en paraît rien tout de suite.

Méthode active

Le « Sablier », comme on le voit, entre dans les méthodes actives, tellement en vogue et si peu ou si mal pratiquées. Il ne s'agit pas d'une découverte de la langue au hasard, mais d'une recherche libre à l'intérieur d'un cadre donné. Chaque enfant avance à son rythme avec un seul programme. Les plus doués sauront lire en trois mois. Le plus retardé ne redoublera pas, car pendant ses trois premières années, il reprendra les 36 sons, en enrichissant ses collections de costumes des sons.

Actuellement le « Sablier » est employé au Canada français et anglais. En partant du son, il est possible de l'adapter à toutes les langues. Des classes se sont ouvertes en France, en Suisse, en Afrique. Nous pourrions ajouter que le « Sablier » sera peut-être la solution de demain dans l'épineux problème d'un enseignement romand ou même fédéral ?

Chronique de la radio et de la télévision scolaires

Fin d'une série

Je souhaite vivement que, dans un avenir le plus rapproché possible, l'on abandonne le principe des séries afin d'en arriver à des émissions diffusées régulièrement tout le long de l'année scolaire.

Pour l'instant, il me faut présenter la dernière réalisation de ce printemps. Après... après il faudra attendre octobre ou même novembre avant que la télévision scolaire n'existe de nouveau.

Le XX^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme

Pour qui a lu la **Déclaration des droits de l'homme**, il apparaît très vite qu'un tel sujet est beaucoup trop lourd, trop étendu, pour être abordé dans une seule émission, laquelle ne doit pas dépasser la demi-heure habituelle. Nous retombons ici, et par obligation, dans le travers que l'on a vivement reproché à la TV scolaire : trop embrasser, mal êtreindre !

L'émission n'est pas encore terminée. Dans l'affaire, je suis l'assistant du réalisateur. J'aurai loisir, plus tard, d'évoquer les difficultés que nous avons rencontrées, devant lesquelles nous nous trouvons encore. A partir d'un scénario d'Alexandre Burger, Michel Soutter a désiré rendre proche des enfants ce souci de l'humanité à vouloir améliorer la société. La tendance la plus fâcheuse aurait été — une fois de plus ! — de chercher à l'étranger des exemples d'entorses aux droits de l'homme, et de s'estimer convaincu, preuves à l'appui, de notre perfection helvétique. Une autre erreur aurait consisté à dénigrer notre suffisance patriotique en insistant sur nos faiblesses, notre hypocrisie, nos erreurs.

L'alternative ne nous convenant guère, nous avons opté pour une solution qui nous paraît nuancée :

a) la situation internationale comporte des faits qui contredisent les droits de l'homme ; la guerre, la violence, le racisme ; plusieurs cas seront rapidement, trop rapidement hélas ! abordés ;

b) la Suisse semble être à l'abri des grands maux dont souffrent bien des pays, voire des continents entiers ; mais pour elle aussi l'application de la **Déclaration des droits de l'homme** n'est pas toujours aisée : les Jésuites, les objecteurs

de conscience, les travailleurs étrangers, la plupart des femmes, d'autres encore, ne bénéficient pas de tous les droits figurant dans la **Déclaration** ; presque tous les enfants de chez nous sont heureux : que ce bonheur ne les empêche pas de souhaiter une approche de cet idéal qu'est la **Déclaration** ; et qu'ils prennent conscience qu'eux aussi peuvent être pour quelque chose dans son application. Donc, qu'ils se sentent concernés.

Scénariste : Alexandre Burger.

Journaliste : Jean-Pierre Goretta.

Réalisateur : Michel Soutter.

Diffusion : a) le lundi 17 juin en soirée ; b) le mardi 18 juin à 9 h. 15, 10 h. 15 et 14 h. 15 ; c) le samedi 22 juin dans l'après-midi.

Robert Rudin.

**restaurant
self-service
la Rochelle**

Grands Magasins
EPIS D'OR
rue du Rhône /
pl. Fusterie
r. Confédération
(Ascenseurs
directs) 6^e étage
— pl. Fusterie

**GRANDSON
HOTEL DU LAC**

cuisine soignée
vous offre sa **terrasse au bord de l'eau**
Tranquillité des parents — Sécurité des enfants
H. Montandon — Tél. (024) 2 34 70

**Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ**

Croix-d'Or 3
GENÈVE

Enseignant protestant pour le Valais

La paroisse protestante de Sierre met au concours

1 poste de maître (maîtresse) d'école primaire

pour une classe de 3 degrés (classe inférieure).

Conditions d'engagement : selon le règlement du Département de l'instruction publique du 20 juin 1963.

Durée de scolarité : 42 semaines.

Salair : selon le décret gouvernemental du 11 juillet 1963.

Entrée : 26 août 1968.

Les maîtres des écoles protestantes sont payés par l'Etat du Valais. Le programme scolaire est celui du canton.

L'orientation protestante se trouve surtout dans l'option pédagogique qui vise à développer la personnalité individuelle de chaque enfant, dans l'enseignement biblique non sectaire, dans l'attachement aux principes de la liberté religieuse.

Les offres avec certificats et curriculum vitae sont à adresser à M. H. A. Lautenbach, président de la Commission scolaire protestante, 14, avenue des Alpes, 3960 Sierre.

La Commission scolaire protestante
de Sierre

LE SPORT... FORME LA JEUNESSE

**Adressez-vous
au
spécialiste**



Les Cheseaux / St-Cergue

Grand parc et jeux pour enfants
Arrangements pour écoles

Madame Fernand Vanni

Tél. (022) 60 12 88

L'ÉCOLE SUISSE DU CAIRE

cherche, pour le 1^{er} octobre 1968,

jeune instituteur ou institutrice

de langue maternelle française, célibataire, en possession du brevet d'enseignement primaire.

Les candidats en possession d'une expérience pratique de quelques années sont invités à soumettre leur offre manuscrite, accompagnée d'un curriculum vitæ et d'une photo de passeport à :

M. R. Mottier,
président de l'Ecole suisse du Caire,
20, sh. el Guezireh, Apt. 4
Zamalek - Le Caire (R.A.U.).

Pour les machines cartonnage et reliure,
adressez-vous à la fabrique de machines



Jos. Hunkeler 4806 Wikon

Tél. (062) 8 19 68

cisailles à carton — massicots — presses
grand choix

Restaurant du Signal de Bougy

But idéal de course

Ed. Strange.

(Tél. (021) 76 52 00)

A NEUCHATEL, rue St-Honoré 5



La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

CINÉMA

A vendre, à prix très avantageux, projecteurs 16 mm sonores, utilisés quelques heures. Occasions uniques. S'adresser au bureau du Journal ou tél. (032) 2 84 67 (heures des repas).

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Epalinges, téléphone (021) 32 64 02.
CITO S. A., Bâle, St. Jakobsstr. 17, tél. (061) 34 82 40

auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

GLUNTZ Pierre Tél. (021) 91 61 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

du chalet-à-gobet

La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



Transports Allaman - Aubonne - Gimel

Courses à la plage d'Allaman et au Signal-de-Bougy durant la belle saison.

Gare d'Aubonne
Tél. (021) 76 50 15

Hauterive

ÉCOLE DE SECRÉTARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97

COURS DE SECRÉTARIAT en 2 et 3 langues
COURS DE COMMERCE

(préparation à l'entrée en 2^e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Début en avril et septembre.

I. Allaz, Dr ès sc. économiques, Lic. es sc. pol.

Pour vos courses d'école, la région de

Bretaye-sur-Villars 1800 - 2200 m.

vous offre :

un panorama magnifique sur les Alpes françaises, valaisannes, vaudoises et la plaine du Rhône ;
de belles excursions et promenades au Chamosaire, Petit-Chamossaire et lac des Chavonnes.
Télésiège des Chavonnes et du Chamossaire.

CHEMIN DE FER BEX - VILLARS - BRETAIE

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE 8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Votre but de course !

MT-PÈLERIN

900 m.

à 15 minutes
par le funiculaire



LES PLEIADES

1400 m.

à 45 minutes
par train à crémaillère

Tout le Léman est à vos pieds

Places de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la direction : tél. (021) 51 29 12 et 51 29 22

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau et le Jura

Champs de narcisses en mai et juin

Ils s'en souviennent



Il y a quelques semaines, vous avez montré à votre classe, dans le microscope stéréoscopique Kern, de quoi se compose une fleur de pommier. Aujourd'hui, vous êtes étonné de constater que vos élèves se souviennent encore de tous les détails. C'est que l'image stéréoscopique qu'ils ont vue de leurs deux yeux reste dans leur mémoire.

C'est pourquoi le microscope stéréoscopique Kern est un moyen extrêmement utile dans l'enseignement des sciences naturelles.

Le grossissement se choisit à volonté entre 7x et 100x. Divers statifs, tables porte-objets et éclairages offrent au microscope stéréoscopique Kern des possibilités d'emploi pratiquement illimitées. L'équipement de base est d'un prix avantageux. Il peut se compléter en tout temps comme on le désire.

Contre envoi du coupon ci-dessous, nous vous remettrons volontiers le prospectus.



Kern & Cie S.A. 5001 Aarau
Usines d'optique et de mécanique
de précision

Veuillez m'envoyer s.v.p. le prospectus et le prix courant des microscopes stéréoscopiques Kern.

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

Vous recevrez de l'argent comptant

en nous vendant **les vieux papiers** (journaux, illustrés). Nous n'avons pas de représentants, donc nous paierons les meilleurs prix du jour. Avez-vous, nous vous indiquerons nos prix et viendrons promptement chercher vos déchets.

RETRIPA S.A., 1023 Crissier

Tél. (021) 34 22 75

Le Sablier

Méthode pour l'apprentissage du français dans les trois premières années scolaires. (Lecture, orthographe, grammaire.)

Cours de trois jours, donné à l'Ecole normale de Delémont, les 4, 5 et 6 juillet.

Session pour débutants et cours de perfectionnement. Finance d'inscription Fr. 30.—.

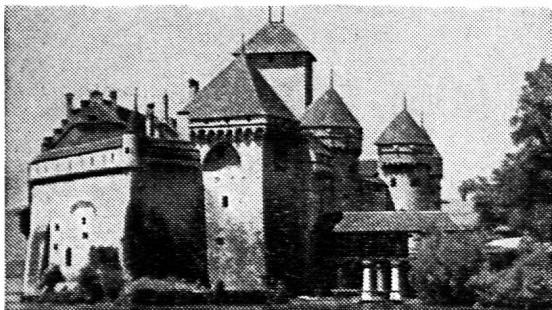
Inscriptions et renseignements :

Mme Yvette Bregnard

2801 Courcelon

Tél. (066) 2 29 45.

(Voir article à ce sujet.)



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

Cabane-Restaurant de Barberine

s/Châtelard-Valais

Tél. (026) 4 71 44 ou 8 14 56

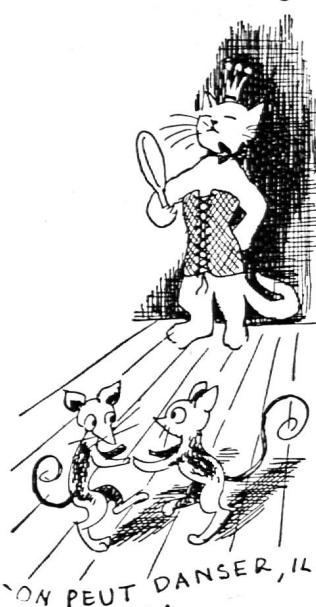
Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour les écoles. Soupe - dortoirs, sommiers métalliques avec matelas et couvertures. Café au lait ou chocolat le matin, Fr. 5.— par élève. Prix spéciaux pour sociétés ; restauration. Chambre et pension à prix modérés. Montée en funiculaire et de là à 1 h. 15 de Barberine. Bateaux à disposition.

Se recommande

EDOUARD GROSS, propr.

viso

la haute couture de la gaine



viso

Fabricant : Paul Virchaux
2072 St-Blaise/NE

Tél. (038) 3 22 12

Librairie **PRIOR**
GENÈVE

Cité 9 - Tél. 25 63 70

Succ. Rôtisserie 2

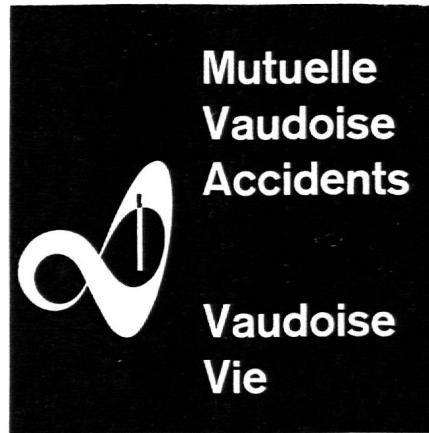


achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres
d'école

Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN II

Deux assurances
de bonne compagnie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents